

1288 - 07 -

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du:

X (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DE LIEGE (2)

O (1) Directeur(-trice) de l'Institut pour la Communauté française (2)
et se rapporte à l'établissement suivant:

dénomination : I.P.E.P.S. Seraing.....(2) Date et signature du Chef d'établissement de le C.F.
adresse complète: rue Colard Trouillet 48 ou du représentant du P.O. subventionné: (1)(2)

n° de matricule : 452.6.293.041 (2)

n° de téléphone : 041/30.72.80 - 30.72.87 (2)

2. Transmis en date du: ..02..DEC..1996.....(3) par le réseau:

O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
O (1) Provincial et communal N. LOGNAHIF O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

3. Intitulé de l'unité de formation:

Code:(4) 82 41 17 V 21 c 1

Secouriste industriel

..... (2)

4. Finalités de l'unité de formation: Repris en annexe n° 1 de ..1.. page(s)(2)

5. Capacités préalables requises: Repris en annexe n° 2 de ..1.. page(s)(2)

6. Classement de l'unité de formation:

X (1) enseignement secondaire: transition (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (1)
degré: inférieur (1) XXXXXXXXXXXX (1)

O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court:(2)

O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:(2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)(2)

8. Programme de(des cours) Repris en annexe n° 4 de ..2.. page(s)(2)

9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de ..1.. page(s)(2)

10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)(2)

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

824117021C1
Code de l'unité de formation: (4)

Horaire minimum:

1. Dénomination des cours(2)	classement des cours (5)	Code U(6)	nombre de périodes(7)
Premiers soins	CT	B	6
Premiers soins	PP	L	6
Approche des risques	CT	B	6
.....
.....
.....
.....
2. Part d'autonomie		P	6
	Total des périodes	V	24

12. Réserve au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

avis favorable

20/12/94

M. Valérie

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 4 JAN. 1995

J. MEUNIER
Signature *J. Meunier*
ADMINISTRATEUR
PÉDAGOGIQUE

- (1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
- (2) A compléter
- (4) Réserve à l'administration
- (5) soit CG, CS, CT, CIPP, PP ou CPPM
- (6) soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
- (7) 1 période = 50 minutes

SECOURISTE INDUSTRIEL

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION.

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

- Pour répondre à une obligation du "Règlement général pour la Protection du Travail" (art. 176 et 177), toute entreprise comptant plus de 20 personnes (industrie) ou 50 personnes (autres secteurs) doit compter des secouristes brevetés en son sein et s'adresse donc à l'industrie, PME, milieux à risques, des secteurs primaire, secondaire, tertiaire.
- Prodiguer les premiers soins sur les lieux du travail en attendant les secours spécialisés et de prendre les premières mesures à la sauvegarde de l'intégrité physique des secouristes et des travailleurs.

SECOURISTE INDUSTRIEL

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. CAPACITES:

Pour être admis, l'étudiant sera capable:

En notion d'anatomie et de physiologie:

- de restituer des connaissances;
- d'analyser les composants d'un phénomène anatomique;
- de modéliser une situation.

En soins d'urgence:

- de reconnaître les différents signes vitaux et leur atteinte;
- de décrire la gravité d'une situation;
- de stabiliser les grandes fonctions vitales du patient;
- de reconnaître les indications à l'appel d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation;
- de transporter le patient vers un centre hospitalier de manière adéquate;
- de se situer par rapport à l'application de la loi de l'A.M.U.

2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU:

Les attestations de réussite des unités de formation suivantes: "Notions d'anatomie et de physiologie"; "Soins d'urgence" et "Stages de secouriste-ambulancier".

SECOURISTE INDUSTRIEL

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant sera capable de:

en français:

- consulter un dictionnaire, un catalogue, une table des matières, un atlas, un index en repérant un élément donné;
- s'exprimer oralement ou par écrit dans une langue simple.

en mathématiques:

- effectuer correctement des calculs simples relatifs aux 4 opérations fondamentales;
- mesurer les grandeurs et effectuer des opérations simples sur ces grandeurs;

TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE ou titre équivalent

SECOURISTE INDUSTRIEL

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués de façon homogène.

Il n'est pas permis de regrouper des étudiants suivant la formation longue ambulancier-professionnel et des étudiants de l'Unité de formation autonome.

SECOURISTE INDUSTRIEL

PROGRAMME DES COURS

A partir de situations pratiques, reflétant les conditions de la réalité, l'étudiant sera capable:

- de mettre en oeuvre les gestes professionnels attendus du secouriste en entreprise;
- d'appliquer les règles de sécurité essentielles dans la protection des personnes et de lui-même;
- d'analyser une situation problème dans un contexte d'urgence en respectant les règles d'organisation garantissant la survie, le fonctionnement en équipe.

Les situations problèmes aborderont le contenu notionnel suivant:

PREMIERS SOINS

- organisation des secours;
- bilan, approche du patient;
- ABC, RCP;
- hémorragies, fractures;
- malaises;
- positionnement

APPROCHE DES RISQUES

- sécurité;
- risques mécaniques;
- risques chimiques;
- risques thermiques;
- risques électriques;
- radiation;
- plan catastrophe: rôle du secouriste industriel

SECOURISTE INDUSTRIEL

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable de démontrer les compétences suivantes:

- restituer des connaissances;
- analyser les composants d'un phénomène d'intervention;
- évaluer son rôle dans un travail d'équipe.

Le degré de maîtrise sera atteint si l'étudiant est capable de:

- s'exprimer dans un langage simple;
- expliquer, dans un langage simple les gestes professionnels s'y rapportant

pour les exercices pratiques de premiers soins les capacités décrites en annexe 4 doivent être maîtrisées intégralement (sécurité des personnes et de lui-même).

SECOURISTE INDUSTRIEL

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un expert médecin ou infirmier ou responsable de sécurité justifiant d'une expérience dans les domaines concernés.